

BGO

CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE 2023



UN MESSAGE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Nos normes éthiques sont fondamentales pour la confiance que nos investisseurs, nos locataires et nos partenaires commerciaux accordent à BGO. Notre *code de conduite professionnelle* décrit ces normes éthiques.

BGO est une filiale de la Financière Sun Life. Nous suivons de très près le code de conduite professionnelle de la Financière Sun Life en version adaptée au secteur de l'immobilier mondial.

En tant que hauts dirigeants de BGO, nous considérons qu'il est impératif que vous lisiez et vous familiarisiez avec notre *code de conduite professionnelle*, afin de vous assurer que vous respectez les normes éthiques de notre organisation.

Si vous avez des questions concernant l'application du *code de conduite professionnelle* de BGO, si vous vous retrouvez

dans une situation non couverte par le *code de conduite professionnelle* ou si vous avez connaissance, une inquiétude ou des soupçons concernant une situation qui pourrait contrevenir au *code de conduite professionnelle*, veuillez consulter votre directeur ou un membre principal de BGO.

Nous contribuons tous à la culture éthique de BGO. Continuons à bâtir la valeur de notre société sur une base solide de normes et de comportement éthiques.

Sonny Kalsi
Co-chef de la direction

Amy Price
Présidente

John Carrafiell
Co-chef de la direction

TABLE DES MATIÈRES

Un message de l'équipe de direction	II
Message du chef de la direction de la Financière Sun Life	1
Application du code	2
<i>Le code s'applique-t-il à moi?</i>	2
<i>Formation annuelle sur le code et reconnaissance</i>	2
<i>Comment appliquer le code?</i>	3
Conformité à la loi et aux autres obligations	4
<i>Obligations pour les directeurs</i>	4
Signalement de violations du code	5
<i>Comment signaler une infraction au code?</i>	5
<i>Notre engagement contre l'intimidation et les représailles</i>	6
Promotion de la sécurité en milieu de travail	7
<i>Promotion d'un environnement de travail sécuritaire et respectueux</i>	7
<i>Prévention de la traite des personnes</i>	7
<i>Consommation d'alcool et d'autres substances</i>	7
Promotion de la diversité et de l'équité	8
<i>Promotion de la diversité et de l'inclusion</i>	8
<i>Promotion du traitement équitable des employés</i>	8
Traitement équitable des clients	9
Prévention des conflits d'intérêts	10
Investissement extérieur dans l'immobilier	11
Durabilité	11
Acceptation et offre de cadeaux appropriés	12
<i>Représentants du gouvernement</i>	12
Participation à des activités ou emplois extérieurs appropriés	13
S'engager dans des activités politiques appropriées	14
<i>Activités de lobbying au nom de BGO</i>	14
S'exprimer au nom de BGO	15
<i>Médias sociaux</i>	15
Concurrence équitable et ouverte	16
Interactions avec des régulateurs, des auditeurs et autres	17
<i>Interactions avec des tiers</i>	17
Respect de la vie privée et de la confidentialité	18
Gestion des actifs de BGO	19
<i>Utilisation de la technologie de manière appropriée</i>	19
<i>Sauvegarde des informations et de la propriété intellectuelle</i>	20
<i>Utilisation de la propriété de BGO</i>	21
Maintien des livres et des registres	22
<i>Maintien et soumission d'une documentation de dépenses appropriée</i>	22
Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	23
Détection et dissuasion en matière de fraude	24
<i>BGO ne tolère pas la fraude</i>	24
Rejet de la corruption et de la fraude	25
Négociation de titres	26
Code de conduite professionnelle	27
<i>Déclaration de reconnaissance et confirmation</i>	27

UN MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE

La réputation et le succès de la Financière Sun Life reposent sur un engagement commun à faire ce qu'il faut pour nos clients, nos actionnaires, nos communautés, et les uns envers les autres. Notre Code de conduite (le « code ») agit comme une feuille de route pour nous aider à rester sur la bonne voie dans tout ce que nous faisons.

Notre code reflète notre culture, nos valeurs fondamentales et notre engagement à respecter notre objectif. Il s'agit d'un élément clé de notre parcours vers la durabilité : nous assurer que nous sommes perçus et fonctionnent comme une **entreprise responsable et digne de confiance** et que nous favorisons un milieu de travail qui répond à nos objectifs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

Le respect de notre code est une responsabilité partagée. Agir de manière responsable, se conformer aux lois et règlements, traiter nos clients et nos employés avec le plus grand respect et inspirer confiance dans la façon dont nous

gérons nos activités, voilà notre approche. Nous comptons sur vous tous, nos employés, les dirigeants et le conseil d'administration de Sun Life, pour apprendre, comprendre et utiliser notre code comme un outil précieux pour guider vos actions et nous aider à respecter les normes les plus élevées en matière de comportement professionnel.

La Financière Sun Life prend les violations de notre code au sérieux et je vous encourage à vous exprimer si vous êtes témoin de violation du code. Parler aide à créer un milieu de travail inclusif, durable et éthique où nous pouvons tous atteindre notre plein potentiel. Pour signaler une violation du code, veuillez utiliser notre [ligne d'assistance confidentielle en matière d'éthique](#).

Nous vous remercions de votre engagement envers la Financière Sun Life et de faire ce qui est juste chaque jour.

Kevin Strain
Président et chef de la direction

« L'intégrité doit être la base de tout ce que nous faisons et cela commence avec vous et moi. Notre code garantit que les choix que nous faisons et les actions que nous prenons reflètent nos valeurs en tant qu'organisation et nous tiennent responsables de faire ce qui est juste. »



APPLICATION DU CODE

LE CODE S'APPLIQUE-T-IL À MOI?

BGO est membre du groupe de sociétés Sun Life et la Sun Life s'est engagée à respecter des normes élevées d'éthique et d'intégrité commerciales. Notre réputation d'entreprise éthique et digne de confiance est notre atout le plus précieux. Nous contribuons tous au fonctionnement de la société en tant qu'**entreprise responsable et digne de confiance**, et nous avons la responsabilité du maintien de la culture éthique de celle-ci.

Le code de conduite professionnelle (le « code ») adapté de la Financière Sun Life s'applique à tous les employés de BGO et de ses filiales, y compris NewTower Trust Company. BGO s'attend à ce que les tiers qui agissent en son nom ou qui la représentent respectent les valeurs exprimées dans son code.

Le respect du code est obligatoire et constitue une condition d'emploi. Les violations du code peuvent entraîner des mesures disciplinaires, y compris la cessation d'emploi ou de relation. Toute infraction au code qui enfreint la loi peut également entraîner des poursuites administratives, civiles ou pénales.

FORMATION ANNUELLE ET RECONNAISSANCE DU CODE

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation obligatoire sur le code et remplir une reconnaissance annuelle du code par laquelle ils réaffirment leur engagement à se conformer au code et confirment leur conformité au code au cours de la dernière année. À ce moment-là, il vous sera également demandé de signaler toute violation du code dont vous avez connaissance.



J'ai été embauché par BGO en tant qu'employé temporaire. Suis-je obligé de suivre la formation annuelle sur le code et de remplir la reconnaissance du code annuelle?

Oui. Tous les employés, y compris les employés temporaires et contractuels du système de paie de BGO, sont tenus de suivre la formation sur le code et de remplir la reconnaissance du code chaque année. Cela confirme que vous avez respecté le code pendant que vous étiez employé par BGO et réaffirme votre engagement à le faire pour le reste de votre contrat.

Où puis-je trouver une copie du formulaire de reconnaissance du code et comment le remplir?

Chaque année, la plupart des employés reçoivent un courriel contenant un lien vers le module de formation en ligne sur le code et la reconnaissance annuelle du code. Si vous n'avez pas accès à Internet, une copie papier peut vous être fournie sur demande auprès du service Capital humain et développement des talents ou de votre responsable local de la conformité. Les employés en congé doivent suivre la formation sur le code et remplir la reconnaissance annuelle du code à leur retour au travail.



APPLICATION DU CODE

COMMENT APPLIQUER LE CODE?

Bien que le code ne fournisse pas de conseils spécifiques pour toutes les situations que vous pouvez rencontrer au travail, vous devez garder à l'esprit l'importance de notre réputation et ne pas participer à toute activité qui pourrait l'endommager ni tolérer ces activités. Si vous vous trouvez dans une situation difficile, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce légal?
- Est-ce permis selon les politiques internes?
- Est-ce juste et éthique?
- Est-ce le reflet de nos valeurs, notre culture et notre engagement envers nos employés, nos clients, nos partenaires, nos actionnaires et nos communautés?
- Suis-je convaincu que la réputation de BGO et de Sun Life ne serait pas entachée si cette situation devenait de notoriété publique?
- Si j'étais un collègue, un client ou un actionnaire, est-ce que j'approuverais cette situation?

Faites preuve de jugement et de bon sens. Si vous ne pouvez pas répondre « Oui » à chaque question, ne le faites pas ou demandez conseil.

Si vous avez des questions concernant la manière d'appliquer le code dans une certaine situation, veuillez contacter votre directeur, Capital humain et développement des talents, un responsable de la conformité ou un membre du service juridique.



Où puis-je trouver plus d'informations sur le code et sur la façon de l'appliquer?

Si vous ne savez pas comment appliquer le code dans une situation, vous pouvez :

- **DISCUTER** de l'affaire avec votre directeur, Capital humain et développement des talents, un responsable de la conformité ou un conseiller juridique
- **CONSULTER** des informations supplémentaires sur le code sur *BGO Connect* ou sur votre portail ou votre plateforme de documents locaux
- **ENVOYER UN COURRIEL À** complianceofficer@bgo.com



CONFORMITÉ À LA LOI ET AUX AUTRES OBLIGATIONS

Pour agir de manière éthique, chacun de nous doit prendre des mesures raisonnables pour comprendre et se conformer à la lettre et à l'esprit des lois, des règles et des réglementations qui s'appliquent aux postes chez BGO.

Dans l'éventualité où un code professionnel ou supplémentaire, une politique locale, une loi ou un règlement s'applique à vous et entre en conflit avec le code, vous devez respecter les exigences les plus strictes applicables à la situation. Veuillez informer votre directeur, un responsable de la conformité ou le service juridique de tout conflit.

OBLIGATIONS POUR LES DIRECTEURS

Les directeurs sont tenus d'agir comme des modèles éthiques de BGO. Ils sont responsables de la promotion d'une culture de respect et d'intégrité, notamment en :

- Agissant de manière éthique et honnête, et en

encourageant les employés à faire de même.

- Favorisant un environnement de travail inclusif et diversifié, et en promouvant le respect, l'équité et la sécurité.
- Comprenant le code et toutes les lois pertinentes, et en les promouvant auprès des membres de l'équipe.
- Répondant aux questions sur le code ou en dirigeant les employés vers les informations dont ils ont besoin.
- Prévenant, réagissant et signalant les violations du code et les violations potentielles.
- Soutenant et protégeant les personnes qui posent des questions et signalent les violations potentielles du code.

Si vous désirez savoir si un *code de conduite* supplémentaire, une politique ou une norme s'applique à vous, veuillez en parler à votre directeur.



SIGNALEMENT DE VIOLATIONS DU CODE

BGO s'engage à diriger avec intégrité et prend les violations du code au sérieux. Nous jouons tous un rôle actif pour garantir l'application du code à l'échelle de BGO et veiller à ce que les fautes professionnelles possibles fassent l'objet d'une enquête et d'une résolution appropriée. Le signalement de questions et de préoccupations contribue à la culture éthique de BGO et nous aide à maintenir notre engagement envers des normes élevées d'éthique et d'intégrité commerciales en tant **qu'entreprise responsable et digne de confiance**.

Avisez votre directeur, le service Capital humain et développement des talents, un responsable de la conformité ou le service juridique si vous:

- Croyez que vous avez peut-être enfreint le code, une politique interne ou la loi.
- Êtes au courant ou soupçonnez qu'un autre employé ou un tiers pourrait avoir enfreint le code, une politique interne ou la loi.
- Avez l'impression de subir des pressions pour enfreindre le code, une politique interne ou la loi.
- Avez toute autre question ou préoccupation en matière d'éthique ou de conflit d'intérêts.
- Avez besoin de conseils sur la façon de faire ce qui est approprié.

Ne tentez jamais de gérer la situation vous-même. Si vous êtes témoin ou entendez quelque chose, n'hésitez pas à faire part de vos préoccupations.

COMMENT SIGNALER UNE INFRACTION AU CODE?

Pour signaler une infraction au code, avisez votre directeur, le service Capital humain et développement des talents, un agent de la conformité ou un membre du service juridique.

Si vous préférez signaler la situation de manière anonyme, ou si vous estimez que vos préoccupations n'ont pas été prises en compte ou traitées de manière appropriée par d'autres méthodes de signalement, utilisez la ligne éthique. Vous pouvez accéder à la ligne éthique des employés au moyen de notre site Web (www.clearviewconnects.com [recherchez la Financière Sun Life]), par téléphone à l'aide du numéro sans frais associé à votre pays (comme indiqué dans le guide de signalement), à l'aide de Skype Audio ou en effectuant un signalement par la poste.

La ligne éthique est offerte par un fournisseur de services externe spécialisé proposant un signalement confidentiel et anonyme, et elle est à la disposition de tous les employés 24 heures par jour, sept jours par semaine et en plusieurs langues.

BGO prend au sérieux tous les signalements de préoccupations et les allégations d'infractions au code. Tous les signalements seront examinés et feront l'objet d'une enquête juridique, discrète, équitable, professionnelle et en temps opportun. Tous les signalements sont traités de manière confidentielle: votre identité dans toute discussion ou enquête de suivi sera traitée de façon confidentielle dans la mesure appropriée ou autorisée par la loi. Votre collaboration pendant l'examen et l'enquête contribue à une résolution positive. Il est important d'effectuer des signalements: ne pas le faire pourrait constituer une violation du code.



SIGNALEMENT DE VIOLATIONS DU CODE

NOTRE ENGAGEMENT CONTRE L'INTIMIDATION ET LES REPRÉSAILLES

BGO interdit strictement toute forme d'intimidation ou de représailles à l'encontre des employés ayant signalé de potentielles violations du code. Si vous signalez une violation de bonne foi, aucune action ne sera engagée contre vous-même si nous ne pouvons pas corroborer votre inquiétude. Cependant, une allégation malicieuse ou malveillante de violation est en soi une violation du code.

Tout employé qui tente d'intimider ou de faire subir des représailles à toute personne qui signale une violation potentielle du code fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, et ce, peu importe le poste occupé.

Les violations du code, y compris les violations par des tiers agissant au nom de BGO, peuvent entraîner des mesures disciplinaires, y compris la cessation d'emploi ou de toute entente avec BGO. Toute infraction au code qui enfreint la loi peut également entraîner des poursuites civiles ou pénales.



Mon emploi peut-il vraiment être résilié pour violation du code ou de l'une de nos autres politiques?

Vous pouvez faire l'objet de sanctions et votre emploi peut être résilié, quel que soit votre poste.

Que se passe-t-il lorsque j'utilise la ligne éthique des employés?

Si vous utilisez la ligne éthique des employés :

- Des employés spécialement formés d'un fournisseur de services externe créeront un rapport confidentiel basé sur votre appel ou votre soumission en ligne. Vous n'avez pas besoin de donner votre nom si vous préférez rester anonyme.
- On vous demandera d'indiquer de quel pays vous signalez le problème afin que le fournisseur de services externe puisse acheminer votre signalement confidentiel de manière appropriée. Il n'y a pas de contact direct entre vous et le membre principal du service juridique ou avec le responsable principal de la conformité qui examine votre signalement.
- Un membre principal du service juridique ou un responsable principal de la conformité remplira un rapport de suivi. Le fournisseur de services vous fournira un numéro de signalement afin que vous puissiez appeler ou vérifier en ligne pour obtenir une mise à jour de statut ou pour ajouter plus de détails à votre signalement plus tard.



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL

PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÉCURITAIRE ET RESPECTUEUX

BGO s'engage à maintenir un environnement de travail sécuritaire et respectueux, dans lequel le bien-être des employés est renforcé et qui leur permet de donner le meilleur d'eux-mêmes au travail.

Nous croyons que la création d'un environnement dans lequel tous les employés se sentent **valorisés, inclus et habilités** à donner le meilleur d'eux-mêmes est essentielle à notre réussite. Nous reconnaissons que les expériences, perspectives et points de vue uniques de chaque employé renforcent notre capacité à créer et à apporter la meilleure valeur ajoutée à nos clients, partenaires, parties prenantes et investisseurs.

BGO s'engage dans des pratiques qui garantissent que notre travail est effectué en toute sécurité, notamment en ce qui concerne notre espace de travail physique, nos processus de travail et l'utilisation de l'équipement. De plus, nous ne tolérons pas les actes ou menaces de violence, d'intimidation ou de violence verbale en milieu de travail. Chacun d'entre nous est responsable de signaler les conditions de travail dangereuses, afin que des mesures appropriées puissent être prises pour assurer notre sécurité, celle de nos collègues, de nos clients et des autres personnes sur le lieu de travail et prévenir les accidents ou les blessures en milieu de travail.

Nous ne tolérons pas le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel et l'intimidation ou la discrimination illégale, par ou contre quiconque sur notre lieu de travail.

Le **harcèlement** est un comportement qui peut offenser, humilier, intimider, embarrasser ou bouleverser. Vous avez le droit de vous plaindre du comportement de vos collègues (y compris de vos dirigeants), ainsi que du comportement de tiers comme des clients ou des fournisseurs.

Le **harcèlement** peut s'exprimer de manière verbale, écrite, électronique, visuelle ou physique. Il peut prendre la forme de blagues, de remarques, de gestes ou de communications dégradants ou insultants, d'un refus de travailler ou de collaborer avec d'autres personnes, d'actions défavorables en matière d'emploi fondées sur le statut protégé par la loi d'un employé et d'un avantage professionnel en échange de faveurs sexuelles ou de mesures de représailles en cas de refus.

La **discrimination illégale** signifie traiter quelqu'un injustement en raison de sa race, de sa couleur, de sa religion, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son identité sexuelle, de son origine nationale, de sa citoyenneté, de sa croyance, de son âge, de son état matrimonial, de sa situation familiale, de son handicap ou de tout autre motif interdit par la loi.

BGO promeut et encourage le respect mutuel entre les employés, à tous les échelons, et ne tolère aucune discrimination illégale contre quiconque, y compris les candidats, les collègues, les clients ou toute autre personne avec lesquels nous interagissons dans le cadre de notre travail.

PRÉVENTION DE LA TRAITE DES PERSONNES

BGO interdit strictement aux employés, aux sous-traitants et à leurs employés, ainsi qu'aux agents de s'engager dans des activités ou de prendre des mesures qui toléreraient des activités liées à la traite des personnes. Les activités de traite des personnes comprennent le trafic sexuel, l'approvisionnement en actes sexuels commerciaux (même si cette pratique est légale dans la juridiction où elle apparaît), l'utilisation de la force, la fraude ou la coercition pour soumettre une personne à une servitude involontaire, ou l'obtention de travail d'une personne par des menaces de préjudice grave à cette personne ou à toute autre personne, parmi d'autres. Si vous constatez de telles activités de la part de collègues, de clients, de fournisseurs ou de toute autre personne que vous rencontrez dans le cadre de votre travail, signalez-les immédiatement à votre directeur, au Capital humain et développement des talents, à un responsable de la conformité ou au service juridique.

CONSOMMATION D'ALCOOL ET D'AUTRES SUBSTANCES

La consommation de drogues illicites et d'alcool peut nuire au rendement au travail et entraîner de graves risques pour la sécurité. En règle générale, les drogues illicites ou l'alcool ne doivent pas être introduits ou consommés sur le lieu de travail. Si l'on vous trouve en possession ou sous l'influence de drogues illicites ou d'alcool au travail, vous pourriez être soumis à des sanctions disciplinaires et à la cessation éventuelle de votre emploi.

PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉQUITÉ

PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Chez BGO, la diversité et l'inclusion sont au cœur de nos valeurs. Nous avons à cœur notre main-d'œuvre et nous offrons un environnement de travail où les perspectives et les idées créatives avantagent nos employés, nos clients, nos partenaires et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Nous sommes dédiés à la création d'une culture diversifiée et inclusive qui libère la créativité, favorise l'innovation, bâtit les meilleures équipes et stimule la valeur. Nous contribuons tous à maintenir et à favoriser un environnement de travail respectueux, inclusif et sain, libre de toute forme de discrimination ou de harcèlement.

PROMOTION DU TRAITEMENT ÉQUITABLE DES EMPLOYÉS

Nous nous engageons à embaucher, à développer et à retenir les personnes les plus qualifiées pour promouvoir et atteindre nos objectifs commerciaux. Conformément à nos valeurs fondamentales, nous embauchons et accordons des promotions aux employés en fonction de leurs capacités et les récompensons en fonction de leur rendement.

Si vous vivez, vous heurtez ou observez des comportements qui ont des répercussions sur la diversité, l'équité et la sécurité en milieu de travail, signalez-les à votre directeur, au service Capital humain et développement des talents, à un responsable de la conformité ou à un membre du service juridique.



Je cherche à pourvoir un poste élevé au sein de mon équipe à partir d'un bassin de candidats qualifiés. En fonction de ma vaste expérience, je suis certain que la candidate risque bientôt de fonder une famille et qu'elle prendra alors un congé prolongé. Compte tenu de mes nombreuses priorités essentielles, puis-je offrir le poste au candidat plutôt qu'à la candidate, même si elle est plus qualifiée?

Non. Toutes les décisions en matière d'emploi doivent être basées sur des compétences, du rendement et des critères liés à l'emploi. La discrimination contre les personnes sur la base de congés présumés ou réels, pour des raisons familiales ou de maternité, n'est pas autorisée. Profitez de cette occasion pour réfléchir à l'impact positif que le candidat le plus qualifié, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, aura sur l'équipe à court terme. Communiquez avec le service Capital humain et développement des talents pour plus d'informations ou consultez les normes locales en matière de ressources humaines.

Mes coéquipiers me taquent parfois sur mon origine nationale. Je ne pense pas qu'ils le font pour me faire du mal, mais cela me met mal à l'aise. Dois-je les signaler?

Oui. Ce comportement viole le code. Même les comportements qui, selon vous, ne sont pas motivés par des intentions négatives peuvent avoir des répercussions négatives. Vous pouvez informer les employés que leurs commentaires ne sont pas acceptables si vous vous sentez à l'aise de le faire. Vous pouvez également en informer rapidement votre directeur, le responsable de la conformité ou le service Capital humain et développement des talents. Un signalement peut également être effectué au moyen de la ligne éthique.



TRAITEMENT ÉQUITABLE DES CLIENTS

Le traitement équitable des clients fait partie intégrante de notre culture éthique. Nous nous engageons à toujours tenir compte des clients lors de la conception, de la commercialisation, de la vente et de la prestation de nos produits et services, ainsi que lors de la réalisation de tous les aspects de nos activités commerciales. Nous avons tous la responsabilité de prendre en compte les intérêts des clients, à toutes les étapes du cycle de vie du produit.

Voilà pourquoi :

- Nos ventes seront effectuées de façon équitable et appropriée, et elles demeureront axées sur le client, tout en tenant compte de ses circonstances uniques.
- Nos communications seront effectuées de façon responsable et professionnelle.
- Notre matériel publicitaire et de vente sera exact, clair, et présentera des informations complètes.
- Nos distributeurs seront compétents, éthiques et bien informés en ce qui a trait à nos produits et services, et nous surveillerons leurs activités.
- Nos structures de rémunération et de primes seront appropriées et favoriseront des pratiques de vente équitables.
- Nos services seront axés sur le client, offerts de manière compétente et en temps opportun.
- Les plaintes et les litiges des clients seront traités de manière juste et professionnelle.



PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Une manière importante de démontrer notre intégrité dans nos activités est de nous assurer que nous agissons dans l'intérêt fondamental de BGO, de Sun Life, de nos clients et de nos actionnaires. Nous nous engageons à ne pas placer nos intérêts personnels avant ceux de BGO, de Sun Life, de nos clients et de nos actionnaires, et à éviter les activités qui peuvent nuire à l'un d'entre eux.

De nombreuses situations pourraient donner lieu à un conflit d'intérêts potentiel où notre jugement ou notre capacité à agir peut être compromis. Les gestes que nous posons au nom de BGO ne doivent pas être influencés par la possibilité d'un gain pour nous-mêmes ou pour toute personne avec laquelle nous sommes personnellement liés: cela constituerait un conflit d'intérêts. Il est également important d'éviter même l'apparence d'un conflit d'intérêts.

Voici des exemples de situations qui pourraient donner lieu à un conflit d'intérêts :

- Les circonstances ou les relations qui pourraient faire en sorte que nos propres intérêts influencent indûment les décisions commerciales ou sont perçues par les autres comme un conflit d'intérêts.
- Responsabilité hiérarchique directe d'un membre de la famille immédiate.
- Une relation d'affaires avec un membre de votre famille ou une entreprise dans laquelle un membre de votre famille détient une participation significative.

Nous devons immédiatement divulguer les relations, les associations ou les activités qui peuvent créer un conflit d'intérêts réel ou potentiel. Si vous savez qu'une relation d'affaires ou une activité peut présenter un conflit d'intérêts ou si votre instinct vous dit que quelque chose ne vous semble pas correct, ARRÊTEZ, ne le faites pas! Si vous n'êtes pas certain, posez des questions jusqu'à ce que vous obteniez une réponse.

D'autres sections du code présentent certains des conflits les plus courants, mais cette énumération n'est pas exhaustive. Si vous avez des questions concernant les conflits d'intérêts, parlez-en à votre directeur ou à un responsable de la conformité. Si vous avez connaissance d'un éventuel conflit d'intérêts, divulguez-le immédiatement.



Puis-je embaucher mon frère pour effectuer certains travaux contractuels pour BGO si ses tarifs sont les meilleurs tarifs disponibles?

BGO interdit les relations commerciales avec les membres de la famille des employés sans divulgation et approbation appropriées. Quels que soient les tarifs de votre frère, BGO ne l'embauchera pas pour effectuer des services dans le cadre d'un contrat s'il travaille sous votre supervision ou si vous avez une quelconque influence sur la décision de l'embaucher.

Mon mari vient de devenir directeur des ventes pour une entreprise qui répare les ordinateurs de mon service. Dois-je en parler à quelqu'un?

Oui. L'un des concurrents de votre mari ou un collègue pourrait prétendre que BGO fait affaire avec votre époux parce que vous travaillez pour BGO. Vous devez vous assurer que vous êtes indépendant et que vous êtes considéré comme indépendant de toute organisation commerciale qui fournit des biens ou des services à BGO. Avisez votre directeur et assurez-vous que vous n'avez aucune influence sur les décisions concernant le maintien ou la supervision de l'entreprise de votre mari.

Vous devez éviter tout conflit ou apparence de conflit entre vos intérêts personnels et ceux de BGO.

INVESTISSEMENT EXTÉRIEUR DANS L'IMMOBILIER

De manière générale, les employés peuvent posséder, sans obtenir d'approbation préalable, des propriétés résidentielles dans lesquelles ils résident (domicile ou lieu de vacances), des biens locatifs résidentiels de quatre unités au maximum et des titres dans des entités immobilières cotées en bourse.

Toute part dans des biens immobiliers privés ou toute action d'entités liées à l'immobilier ou tout autre investissement immobilier doit être divulguée par écrit et approuvée par le chef de la conformité de BGO avant d'effectuer la transaction.

Selon votre poste chez BGO, vous pourriez être soumis à des exigences supplémentaires en matière d'autorisation préalable et de production de rapports concernant vos investissements immobiliers personnels. Consultez les politiques locales ou adressez-vous à votre directeur ou à un responsable de la conformité pour obtenir des conseils.



Je possède un condo dans lequel j'habitais, maintenant je le loue. Cela nécessite-t-il une approbation?

Non. Au moment où vous avez acheté le condominium, vous l'avez acheté pour y vivre.

DURABILITÉ

Nous sommes attachés au principe de durabilité dans la conduite de nos affaires. Il est fondamental et intégré à notre modèle d'affaires, et ce, tout au long du cycle de vie de l'actif afin de nous assurer que nous respectons nos engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) envers les clients et les autres intervenants (employés, actionnaires et investisseurs) à long terme.

Aujourd'hui, être une société durable signifie plus que prendre des mesures pour protéger et préserver l'environnement et être une bonne entreprise citoyenne: cela signifie s'efforcer de prendre activement en compte les impacts, les risques et les opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la façon dont nous menons nos activités afin de renforcer notre entreprise aujourd'hui et demain.

Si vous avez des suggestions pour améliorer la durabilité de nos pratiques commerciales, veuillez les soumettre à un membre du groupe d'investissement durable.



ACCEPTATION ET OFFRE DE CADEAUX APPROPRIÉS

Les cadeaux et les divertissements sont généralement reconnus comme des éléments importants de la conduite des affaires, du développement de relations d'affaires et de l'établissement d'un climat de bonne entente.

Cependant, vous ne devez en aucun cas accepter un avantage qui pourrait, de quelque façon que ce soit, influencer ou sembler influencer sur votre capacité à prendre des décisions commerciales objectives. En outre, vous ne devez pas offrir de cadeaux, de faveurs, d'avantages ou de divertissements qui pourraient être perçus comme ayant une influence inappropriée sur les relations commerciales d'une autre entreprise avec BGO ou Sun Life.

Tenez compte des questions suivantes lorsque vous acceptez des cadeaux, des faveurs, des marques d'hospitalité, des divertissements ou d'autres avantages ou lorsque vous en offrez à des tiers externes :

- S'agit-il d'une pratique commerciale non acceptée dans la région ou le territoire?
- La valeur impliquée est-elle plus que nominale et raisonnable? (Consultez les politiques locales ou les codes supplémentaires ou parlez à votre directeur pour obtenir des conseils sur ce qui constitue une valeur nominale dans votre groupe commercial, car cela peut varier.)
- Cela se produit-il fréquemment?
- Prendre une décision commerciale juste et impartiale serait-il plus difficile?
- Cela embarrasserait-il BGO, la Sun Life ou le destinataire si l'information était publique?
- Est-ce qu'il viole les politiques ou processus internes de lutte contre la corruption?

ACCEPTER DES CADEAUX

Les employés doivent déclarer leur intention d'accepter des cadeaux de plus de 250 \$ US ou l'équivalent en devise locale (que ce soit un seul cadeau ou en plusieurs venant d'un seul donateur pendant un an) à un agent de conformité, par le biais du système de surveillance de la conformité en ligne ou en remplissant le formulaire de cadeau approprié. Les cadeaux comme les paniers des Fêtes ou les aliments livrés aux bureaux de BGO, qui sont reçus au nom de BGO, ne nécessitent pas de déclaration.

OFFRIR DES CADEAUX

Les employés doivent obtenir l'approbation d'offrir des cadeaux de plus de 250 \$ US ou l'équivalent en devise locale à tout investisseur ou client, à un investisseur potentiel ou client potentiel, ou à toute autre personne ou entité avec laquelle BGO

fait ou cherche à faire des affaires. Les employés doivent obtenir l'approbation d'un agent de conformité, par le biais du système de surveillance de la conformité en ligne ou en utilisant le formulaire de cadeau approprié.

En fonction de votre territoire ou de votre poste chez BGO, vous pourriez avoir d'autres obligations de signaler tout cadeau ou divertissement, ou d'en demander l'approbation préalable. Consultez les politiques locales ou les codes supplémentaires ou parlez à votre gestionnaire pour obtenir des conseils sur les procédures qui s'appliquent à vous.

À moins que cela ne soit expressément prévu dans les conditions de votre emploi ou de votre contrat, vous ne pouvez pas recevoir de commission ou une autre compensation liée à la vente de tout produit ou service de BGO.

REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Des lois spéciales s'appliquent aux cadeaux et aux divertissements lorsque vous traitez avec des fonctionnaires ou des personnes liées à des entreprises appartenant à l'État ou contrôlées par celui-ci. Consultez votre directeur ou responsable de la conformité avant d'offrir ou de proposer des cadeaux et des divertissements à des fonctionnaires.



Je suis consultant en communication. De temps en temps, j'engage des cabinets de graphisme extérieurs pour m'aider. Ces entreprises m'envoient généralement une bouteille de vin lorsqu'un gros projet se termine. Je pense que c'est une pratique assez courante. Suis-je autorisé à l'accepter?

BGO considérera généralement cela comme un cadeau acceptable s'il est fourni rarement et que la valeur est nominale. Si, cependant, il y avait plusieurs cadeaux de la même entreprise, vous devez vous demander s'il existe un conflit d'intérêts. Parlez à votre directeur si vous avez des questions.

PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS OU EMPLOIS EXTÉRIEURS APPROPRIÉS

Un élément important de l'engagement des employés concerne notre capacité à participer dans nos communautés. Nous vous encourageons à vous impliquer dans des organisations externes, à participer à des activités caritatives et au processus politique (se reporter à la section *Participation à des activités politiques appropriées*), à condition que votre participation ne crée pas ou ne semble pas créer de conflit d'intérêts ou n'interfère pas avec vos responsabilités chez BGO. Il peut aussi s'agir d'un second emploi ou de la participation à un conseil d'administration.

Vous devez également garder à l'esprit que vous représentez BGO et Sun Life lorsque vous participez à des activités extérieures. Vous ne devez participer à aucune activité susceptible de compromettre notre marque ou notre réputation ou de dénigrer, diffamer ou embarrasser BGO ou la Sun Life ou leurs employés, clients ou fournisseurs.

Pour réduire le risque de conflit d'intérêts, vous ne pouvez pas vous engager dans un travail pour une organisation cotée en bourse ou qui est en concurrence ou qui a une relation commerciale avec BGO ou Sun Life, ou siéger au conseil d'administration d'une telle organisation, sans l'approbation écrite de votre directeur et du service juridique. Consultez un responsable de la conformité ou le service juridique avant de vous joindre au conseil d'administration de toute entreprise ou organisation. Autrement, un deuxième emploi ou une participation à un conseil d'administration doit être séparé de votre poste et ne doit pas interférer avec vos responsabilités et votre rendement en tant qu'employé de BGO.

En fonction de votre poste chez BGO, vous pouvez également être tenu de signaler des activités commerciales extérieures, des mandats d'administrateur, certaines contributions politiques ou d'autres relations personnelles qui pourraient présenter des conflits d'intérêts potentiels.

Nos fonds, installations ou services ne peuvent pas être utilisés au profit d'autres entreprises ou partis politiques ou de leurs candidats, sauf autorisation expresse préalable. Nous avons également un processus pour gérer les dépenses de bienfaisance et philanthropiques. Veuillez consulter le service Capital humain et développement des talents pour obtenir des informations sur ces types de contributions.



Puis-je travailler pour une autre entreprise si les heures de travail ne sont pas en conflit avec celles pendant lesquelles je dois travailler chez BGO?

Cela dépend. Vous ne pouvez pas accepter un autre emploi qui crée un conflit d'intérêts avec votre poste chez BGO.

Un deuxième emploi doit être complètement séparé de votre poste chez BGO et ne doit pas interférer avec vos responsabilités et votre rendement en tant qu'employé de BGO.



PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS POLITIQUES APPROPRIÉES

En tant qu'entreprise, nous respecterons toutes les lois locales concernant les activités politiques et le financement de campagnes. Par ailleurs, nous avons comme pratique de ne faire aucune contribution financière d'entreprise ni aucun don à des partis politiques, factions ou candidats à des fonctions publiques. Nous ne communiquerons pas d'appui à des candidats, des partis ou des enjeux politiques, à moins d'y être autorisés par BGO.

Nous ne pouvons d'aucune façon associer BGO ou participer à des activités politiques au nom de BGO sans autorisation. Cela comprend faire des dons politiques, communiquer des opinions politiques et appuyer des candidats, des partis ou des enjeux politiques. De plus, nous ne pouvons pas utiliser les ressources, les logos, les marques de commerce, les bureaux, les événements publics ou les initiatives publiques de l'entreprise à des fins politiques ou demander un remboursement pour toute contribution politique.

ACTIVITÉS DE LOBBYING AU NOM DE BGO

BGO peut s'engager dans des activités politiques, y compris le lobbying et d'autres communications avec les décideurs et les législateurs de tous les paliers de gouvernement et leur personnel conformément aux lois et règlements pertinents.

Les activités de lobbying ou les contacts gouvernementaux au nom de BGO sont strictement réglementés. En tant qu'employés, nous ne sommes pas autorisés à participer à de telles activités de lobbying au nom de BGO, à moins d'obtenir une autorisation.

Nous nous attendons à ce que ceux qui s'engagent dans des activités ou des communications de lobbying politiques autorisées au nom de BGO agissent conformément aux lois relatives au lobbying pertinentes.



S'EXPRIMER AU NOM DE BGO

Nous nous engageons à communiquer de façon honnête, responsable et d'une manière qui illustre nos valeurs. Seules certaines personnes autorisées peuvent s'exprimer au nom de BGO.

À moins que vous n'y soyez spécifiquement autorisé, ne parlez pas au nom de BGO, et ne laissez jamais entendre que vous le faites. Outre les communications quotidiennes avec des personnes et des organisations extérieures, il se peut qu'on nous demande, à l'occasion, d'exprimer notre point de vue dans les médias. Si c'est le cas, communiquez immédiatement avec le service des communications d'entreprise.

Dans certains cas, les communications externes, telles que des articles à publier, des présentations et des remarques faites au nom de BGO, exigent un examen et une approbation avant leur publication. Faites toujours attention à la façon dont vous communiquez aux autres et à l'effet que vos communications peuvent avoir sur BGO, notre réputation et notre marque. Les déclarations menaçantes, discriminatoires, haineuses ou illégales, qu'elles soient verbales, écrites, imprimées ou par voie électronique, ne seront pas tolérées.

MÉDIAS SOCIAUX

BGO soutient l'utilisation des médias sociaux et croit qu'elle fait partie intégrante de la façon dont les clients interagissent avec nous et dont nous faisons des affaires. La publication de nos idées et de nos opinions, à l'interne ou à l'externe, est une excellente façon de nous exprimer, d'apprendre et de développer des relations. En tant qu'employé de BGO, il est important que vous connaissiez les directives pour participer aux médias sociaux, les principes directeurs pour parler de BGO et notre engagement à maintenir une gouvernance et des pratiques de gestion des risques solides.

Lorsque vous utilisez les médias sociaux à des fins commerciales, n'oubliez pas de réfléchir avant de publier, de faire preuve de courtoisie envers les autres, de respecter leurs opinions et d'obtenir les permissions nécessaires. Dans votre utilisation personnelle, vous ne devez pas déclarer ni laisser entendre que vos opinions sont approuvées ou endossées par BGO. Vous ne pouvez pas promouvoir les fonds ou autres produits de valeurs mobilières de BGO à l'aide des médias sociaux. Selon votre poste chez BGO, il peut y avoir des restrictions supplémentaires sur votre utilisation des médias sociaux. En cas de doute, demandez conseil à votre directeur ou à un responsable de la conformité.



De quoi puis-je parler lors de réunions d'associations commerciales et de l'industrie?

Les membres des associations commerciales sont également nos concurrents et, si vous êtes nommé pour représenter BGO dans une association commerciale ou une autre organisation, vos contributions doivent respecter la confidentialité des informations de BGO et de la Sun Life. Consultez une personne du service juridique ou du service des communications de l'entreprise pour plus d'informations.

Et les réseaux sociaux? Puis-je bloguer sur BGO?

Vous devez vous assurer que vous avez l'approbation appropriée de la direction pour utiliser les médias sociaux à des fins commerciales. Dans votre utilisation personnelle, vous ne devez pas déclarer ni laisser entendre que des opinions personnelles sont approuvées ou endossées par BGO et/ou Sun Life.

Comme pour toute autre communication, vous devez vous abstenir de tenir des discussions ou de commenter des questions ou des affaires commerciales internes sur les sites ou pages de médias sociaux. Selon votre poste chez BGO, il peut y avoir des restrictions supplémentaires sur votre utilisation des médias sociaux.

Si vous ne savez pas si des restrictions s'appliquent, demandez à votre directeur ou à un membre du service juridique.

CONCURRENCE ÉQUITABLE ET OUVERTE

L'une de nos obligations en tant qu'**entreprise responsable et digne de confiance** est de soutenir notre industrie et d'encourager une concurrence loyale. Bien que nous soyons vigoureusement concurrentiels dans tous les marchés auxquels nous participons, nous nous engageons à mener nos activités en conformité avec toutes les lois sur la concurrence et antitrust qui interdisent à BGO de s'engager dans des activités visant à restreindre ou à réduire la concurrence.

Cela signifie que nous ne pouvons pas conclure d'accords avec des concurrents pour fixer les prix ou répartir les ventes, les clients ou les territoires. Nous ne pouvons pas discuter avec des tiers d'informations stratégiques sur des sujets tels que la tarification, le développement de produits et les listes de clients. Même si nous n'avons pas l'intention que ces discussions aboutissent à des actions qui restreignent ou diminuent la concurrence, elles pourraient être interprétées de cette façon et pourraient être illégales, qu'elles conduisent ou non à une restriction ou à une diminution de la concurrence.

BGO s'engage à l'intégrité et au comportement éthique dans nos pratiques de vente et de service. Le matériel publicitaire, de vente et promotionnel, et les illustrations de produits doivent être factuels et fondés sur des principes d'utilisation équitable et de bonne foi. Les pratiques commerciales et marketing trompeuses, y compris les déclarations trompeuses ou fausses, sont interdites.



BGO a récemment embauché un cadre supérieur d'une autre société de services financiers. Dans son rôle chez notre concurrent, il avait accès à des informations protégées importantes qui seraient très utiles. Pouvons-nous lui demander de partager ces informations?

Non. Le nouvel employé a l'obligation de protéger la confidentialité des informations de son ancienne entreprise. Vous ne pouvez obtenir des informations sur les concurrents que par le biais d'informations accessibles au public, telles que des rapports annuels, des analyses d'experts, des communiqués de presse, Internet, des revues spécialisées, etc.

Lors d'une récente réunion de professionnels de l'industrie, un participant représentant une autre société m'a demandé si BGO souhaitait conclure un accord pour ne pas se faire concurrence sur certains marchés. Il a expliqué que cela mettrait beaucoup de pression sur un de nos concurrents mutuels. Je lui ai dit que cela ne me semblait pas éthique et j'ai évité de discuter avec lui pendant le reste de l'événement. Dois-je signaler cela à quelqu'un?

Oui. La proposition était contraire au droit de la concurrence et vous devez la signaler à un membre du service juridique chargé de conseiller votre unité commerciale ou votre fonction.



TRAITER AVEC LES RÉGULATEURS, LES VÉRIFICATEURS ET AUTRES

Nous coopérons avec les investigations et enquêtes licites des autorités de réglementation, des forces de l'ordre, des vérificateurs externes et internes et d'autres enquêteurs. Nous devons fournir des informations exactes et factuelles et nous ne pouvons les induire en erreur ou tenter de les influencer indûment. Nous ne pouvons pas altérer un document pour masquer la vraie nature d'une transaction dans les dossiers de BGO ou pour entraver ou influencer un audit, un examen réglementaire ou une enquête.

Si vous croyez que les informations ne sont pas fournies comme requis, signalez vos préoccupations à votre responsable de la conformité ou à un membre du service juridique.

Informez un responsable de la conformité de toute demande ne faisant pas partie du cours normal des affaires, comme des vérifications spéciales, des questionnaires ou des demandes de renseignements liés à des enquêtes à l'échelle de l'industrie, ainsi que de toute plainte réglementaire, amende ou mesure disciplinaire.

INTERACTIONS AVEC DES TIERS

Dans certaines circonstances, la Société peut être représentée par des tiers dans la vente, le service ou l'administration de nos produits ou services, ou pour l'exécution de fonctions, processus ou services commerciaux précis en notre nom.

Nous nous engageons à travailler et à faire affaire avec des tiers qui partagent nos valeurs et nos normes élevées en matière d'intégrité et d'éthique.

BGO a établi des pratiques et des procédures commerciales qui s'appliquent aux relations commerciales avec des tiers et nous entretiendrons ces relations commerciales de manière équitable, éthique et légale, et conformément à nos valeurs et procédures. Si vous êtes concerné par des contrats avec des tiers, vous devez vous familiariser avec ces pratiques et procédures commerciales et les respecter.



RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DE LA CONFIDENTIALITÉ

BGO s'engage à protéger la vie privée et la confidentialité de tous les renseignements personnels de ses clients, collègues ou autres personnes contre le vol, la perte, l'accès non autorisé, la divulgation, la destruction ou l'utilisation abusive. Le respect de la vie privée de nos clients et employés est essentiel au maintien de notre réputation éthique en tant qu'**entreprise responsable et digne de confiance**.

Nous recueillons beaucoup de renseignements sur nos clients, nos employés et les autres personnes qui entretiennent des relations avec nous. Nous avons l'obligation de limiter la collecte, l'accès, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements à des fins commerciales légitimes, comme indiqué dans les politiques de confidentialité de BGO et conformément aux lois locales et aux politiques locales.

Respectez le principe du besoin de savoir. N'accédez pas aux renseignements personnels confidentiels des clients ou des employés et ne les partagez pas à moins que cela ne soit nécessaire pour accomplir votre travail. Nous devons respecter et maintenir la confidentialité des renseignements personnels de nos employés tels que les salaires, les évaluations du rendement ou les handicaps.

La protection des renseignements personnels et confidentiels est la responsabilité de tous.



J'ai récemment reçu un appel de quelqu'un me demandant si son ancien conjoint travaillait toujours chez BGO. Dois-je répondre à ses questions?

Non. Tous les renseignements sur les clients et les employés doivent rester confidentiels. Seul l'employé peut accorder la permission de partager ses renseignements confidentiels.



GESTION DES ACTIFS DE BGO

UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE DE MANIÈRE APPROPRIÉE

Nous nous engageons à utiliser les technologies de BGO de manière appropriée, car elles sont des ressources commerciales importantes qui offrent un large accès à l'information et qu'elles sont un aspect clé de la façon dont nous menons nos activités. La technologie de BGO comprend :

- Les réseaux, les systèmes et les services d'information (comme les bases de données, les logiciels, la téléconférence, le courriel, les systèmes de messagerie et l'accès à Internet).
- Les actifs technologiques (comme les ordinateurs, les appareils mobiles et les supports de stockage numériques portatifs).

La technologie de BGO doit être utilisée principalement à des fins commerciales. Une utilisation personnelle occasionnelle et appropriée est autorisée à condition qu'elle ne viole pas nos politiques ou procédures et n'interfère pas avec l'exécution de vos responsabilités professionnelles.

Nous devons protéger nos actifs technologiques que nous utilisons à des fins commerciales et nous devons empêcher leur endommagement, leur perte, leur vol ou leur mauvaise utilisation. De même, nous devons protéger les mécanismes et les informations d'identification que nous utilisons pour accéder aux informations et à la technologie de BGO.

- Gardez à l'esprit que les enregistrements électroniques sont plus permanents que vous ne le pensez, ils

peuvent être récupérés même après qu'ils semblent avoir été supprimés.

- Soyez prudent lorsque vous utilisez le courrier électronique et d'autres communications électroniques et évitez de faire des déclarations imprudentes, exagérées ou inexactes.
- Soyez vigilant lorsque vous utilisez le courrier électronique et évitez de cliquer ou d'ouvrir des liens et des pièces jointes inconnus qui pourraient être malveillants et propager des logiciels malveillants et compromettre les technologies et les informations de BGO.
- Si BGO est impliquée dans un litige ou une enquête, toutes les communications ou tous les dossiers pertinents utilisés ou stockés dans les systèmes où les actifs technologiques de BGO peuvent devoir être remis à des tiers (p. ex., organismes d'application de la loi, organismes de réglementation, litiges privés).

Nous ne devrions avoir aucune attente en matière de confidentialité lorsque nous utilisons la technologie de BGO ou les fichiers et données stockés sur les actifs technologiques de BGO. BGO a accès à tous les fichiers, courriels et autres communications électroniques commerciaux et personnels qui sont stockés ou transmis par l'intermédiaire des technologies de BGO, et elle peut les examiner. BGO surveille l'utilisation de tous ses réseaux, systèmes, services d'information et actifs technologiques, y compris les courriels, les séances de clavardage et le stockage, et agira face à toute observation contraire à nos politiques et à notre code. BGO examine ces documents dans le cadre d'examen ou d'enquêtes réglementaires, de préoccupations concernant le rendement, d'activités criminelles soupçonnées, de litiges, de surveillance de la conformité, d'enquêtes internes et à toute autre fin légale.

Si vous soupçonnez un incident ou une violation de sécurité de l'information, communiquez avec le centre d'assistance et avisez votre directeur ou un responsable de la conformité.



GESTION DES ACTIFS DE BGO

SAUVEGARDE DES INFORMATIONS ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les informations et la propriété intellectuelle font partie des actifs les plus importants et les plus précieux de BGO et de la Sun Life. En tant qu'employé de BGO, vous devez gérer et protéger les informations et la propriété intellectuelle de BGO sous votre contrôle.

Les informations comprennent toutes les informations détenues, gérées ou contrôlées par BGO ou la Sun Life ou une autre entité habilitée à le faire en notre nom, et peuvent inclure des informations transmises sur les réseaux ou systèmes de BGO. Nous sommes tenus de préserver la confidentialité de toute information que nous acquérons au sujet de BGO et de ses activités commerciales pendant notre emploi, sauf si la loi l'autorise ou l'exige, même après avoir quitté la Société.

Outre l'information produite et divulguée dans le cours normal des activités, l'ensemble de l'information sur BGO et notre entreprise est confidentiel et ne peut être divulgué à des fins non autorisées.

La propriété intellectuelle comprend : nos marques de commerce, logos, matériel protégé par le droit d'auteur que nous créons au nom de l'organisation, audios/vidéos, slogans et secrets commerciaux, etc. BGO est une entreprise mondiale avec des clients, des employés, des conseillers, des partenaires et des investisseurs partout dans le monde. Il est essentiel de maintenir une approche cohérente sur la façon dont nous identifions notre entreprise, peu importe où nous faisons des affaires. Aidez à protéger la propriété intellectuelle de BGO en effectuant vos tâches professionnelles conformément aux normes de la marque BGO.

REMARQUE : Il ne nous est jamais interdit de signaler de possibles infractions aux lois à un organisme de réglementation ou à une entité gouvernementale, ni de faire d'autres divulgations qui sont protégées en vertu des dispositions de dénonciation en vertu de la loi, ni de discuter des conditions générales de notre emploi chez BGO.



Je reçois parfois des courriels drôles à mon adresse BGO. Certains d'entre eux pourraient être offensants. Ai-je enfreint le code simplement en lisant ces courriels?

Non, mais vous devez demander à ces personnes de ne plus vous envoyer ces courriels. Il n'est pas approprié de recevoir ou d'envoyer des blagues potentiellement offensantes pour les autres.

Mon ami m'a donné un logiciel qui pourrait m'aider à préparer une présentation pour une prochaine conférence de vente. Suis-je autorisé à l'installer sur mon ordinateur de BGO?

Non. Vous ne devez pas installer de logiciel non approuvé, non autorisé ou sans licence sur l'équipement de BGO. Consultez les politiques de technologie de l'information sur BGO Connect ou votre portail ou plateforme de documents locaux pour plus d'informations.



GESTION DES ACTIFS DE BGO

UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ DE BGO

Nous devons tous prendre des mesures raisonnables pour utiliser les actifs physiques de BGO, y compris les bâtiments et les locaux, uniquement à des fins commerciales légitimes et pour protéger ces actifs contre la perte, le vol, les dommages et l'utilisation abusive.

Attention de ne pas :

- Retirer les meubles, l'équipement, les fournitures ou les fichiers et autres actifs physiques ou informations des locaux de BGO sans autorisation. Si vous êtes autorisé à travailler de la maison ou hors site, vous devez garder les actifs de BGO en sécurité et les isoler de vos biens personnels.
- Enfreindre de lois ou règlements sur le droit d'auteur lors de la copie de documents ou de logiciels.
- Permettre à d'autres d'utiliser les actifs de BGO, sans autorisation appropriée.



Puis-je télécharger de la musique d'Internet sur mon ordinateur de BGO?

Non. Ce n'est pas approprié, et ce, pour de nombreuses raisons. Le matériel pouvant faire l'objet d'un droit de copie ne peut être téléchargé sans le consentement de son propriétaire ou de son éditeur. Cela pourrait également exposer notre réseau à des virus.

Si vous constatez une perte, un vol ou une mauvaise utilisation des actifs de BGO, signalez-le immédiatement à votre directeur ou à un responsable de la conformité.



MAINTIEN DES LIVRES ET DES REGISTRES

BGO se doit de tenir des registres précis, fiables et complets pour gérer correctement ses affaires et se conformer aux obligations légales, réglementaires, financières, comptables et opérationnelles. L'intégrité de nos registres est essentielle au succès de nos activités, mais aussi pour préserver la confiance de nos actionnaires, clients et partenaires commerciaux.

Nos états financiers, livres et registres doivent refléter avec précision toutes les transactions commerciales et être conservés conformément à nos pratiques de tenue de registres. BGO doit fournir au marché des informations exactes, cohérentes, informatives et opportunes conformément aux lois applicables. L'omission de divulguer ou d'enregistrer les revenus, les dépenses, les actifs ou les passifs est interdite.

N'oubliez pas que les registres commerciaux comprennent les courriels et autres communications et dossiers électroniques. Faites preuve de diligence dans le maintien de bonnes pratiques de tenue de dossiers lors de la création, de la réception ou de la tenue de registres comptables, financiers, juridiques ou autres. Nous devons conserver les documents et les dossiers qui pourraient être potentiellement pertinents pour tout litige en cours ou raisonnablement prévisible, audit interne ou externe, examen réglementaire ou enquête gouvernementale.

Vous avez la responsabilité de faire part de vos préoccupations concernant les questions de comptabilité ou d'audit.

MAINTIEN ET SOUMISSION D'UNE DOCUMENTATION DE DÉPENSES APPROPRIÉE

Des registres précis et des copies des reçus doivent être soumis avec chaque rapport de dépenses, car nous ne pouvons être remboursés que pour les dépenses raisonnables liées aux activités commerciales de BGO. Assurez-vous que les dépenses sont documentées et approuvées conformément aux normes de remboursement des dépenses.



La politique de conservation des dossiers de BGO m'oblige à conserver les dossiers commerciaux dans ma fonction commerciale pendant une période établie. Comment ces périodes de conservation s'appliquent-elles si un document peut être pertinent pour une violation présumée de la loi ou une enquête?

Vous devez conserver toutes les informations et tous les documents de BGO concernant des violations présumées de la loi ou des enquêtes ou litiges imminents ou raisonnablement prévisibles. Pour plus d'informations, consultez la politique de conservation des dossiers, votre directeur, un responsable de la conformité ou un membre du service juridique chargé de conseiller votre unité commerciale ou votre fonction.

Je nettoie régulièrement ma boîte courriel. Existe-t-il des règles concernant les messages à conserver et ceux à supprimer?

Certains courriels sont considérés comme des dossiers commerciaux et doivent être conservés pendant la même durée que des dossiers papier similaires. Consultez la politique de conservation des dossiers ou une politique locale pour plus d'informations.

Pour obtenir des conseils supplémentaires sur nos exigences et pratiques en matière de conservation des documents, consultez la politique de conservation des dossiers de BGO ou une politique locale.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

BGO et Sun Life s'engagent à protéger activement leurs produits et services contre l'utilisation pour le blanchiment d'argent, le financement des terroristes et d'autres activités criminelles, et à protéger l'intégrité de BGO, de Sun Life et des systèmes financiers dans les pays où nous exerçons nos activités.

Il incombe à tout le monde de dissuader, de détecter et de prévenir les activités de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, et chacun d'entre nous doit :

- Connaître ses clients en vérifiant leur identité, en les authentifiant chaque fois qu'ils interagissent avec nous et en surveillant notre relation d'affaires avec eux.
- Être conscient du fait d'identifier et de signaler toute transaction suspecte ou inhabituelle ou toute autre activité à un responsable de la conformité, et être en mesure de le faire.

Le fait de ne pas atténuer les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme peut entraîner des sanctions réglementaires importantes et porter un grave risque pour la réputation. Pour obtenir d'autres renseignements sur vos obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, demandez conseil à un responsable de la conformité.



Quels sont les signes du blanchiment d'argent?

Portez une attention particulière aux demandes de transaction des clients et à tout autre comportement qui semble inhabituel, tel que :

- la réticence à fournir des informations habituelles ou à changer fréquemment les informations fournies
- la réticence à présenter une pièce d'identité appropriée pour la vérification de l'identité
- refuser de divulguer les propriétaires bénéficiaires, la source de fonds ou les tiers
- fournir des informations ou des déclarations contradictoires ou trompeuses
- des admissions ou des déclarations sur la participation à des activités criminelles
- un intérêt marqué pour la liquidité et le retrait des fonds peu après les avoir envoyés à BGO
- un intérêt marqué pour les systèmes, contrôles et politiques internes

Vous devez protéger activement les produits et services de BGO afin qu'ils ne soient pas utilisés pour le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou d'autres activités criminelles.

DÉTECTION ET DISSUASION EN MATIÈRE DE FRAUDE

BGO NE TOLÈRE PAS LA FRAUDE

La fraude est un acte malhonnête ou une omission visant à tromper ou à induire en erreur pour un gain personnel ou professionnel. Voici quelques exemples d'actes frauduleux :

- falsification ou altération d'un document ou d'un chèque
- soumission d'une réclamation fausse ou fictive pour des frais qui n'ont pas été réellement engagés ou des services qui n'ont pas été réellement engagés
- soumission d'une facture fabriquée pour des biens ou des services non reçus
- vol d'espèces et d'autres biens
- pots-de-vin et extorsion économique
- une mauvaise utilisation de renseignements confidentiels

Nous ne participerons à aucun type de comportement malhonnête ou frauduleux qui pourrait affecter nos clients, collègues, actionnaires, BGO, Sun Life ou notre réputation et notre marque. Toute participation à ces activités est une violation du code qui peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la cessation de l'emploi ou de la relation d'affaires.

Surveillez et signalez toute fraude ou autre activité suspecte, qu'elle soit commise par un collègue ou un tiers. Signalez-la à votre directeur, à un responsable de la conformité ou par l'entremise de la ligne éthique.



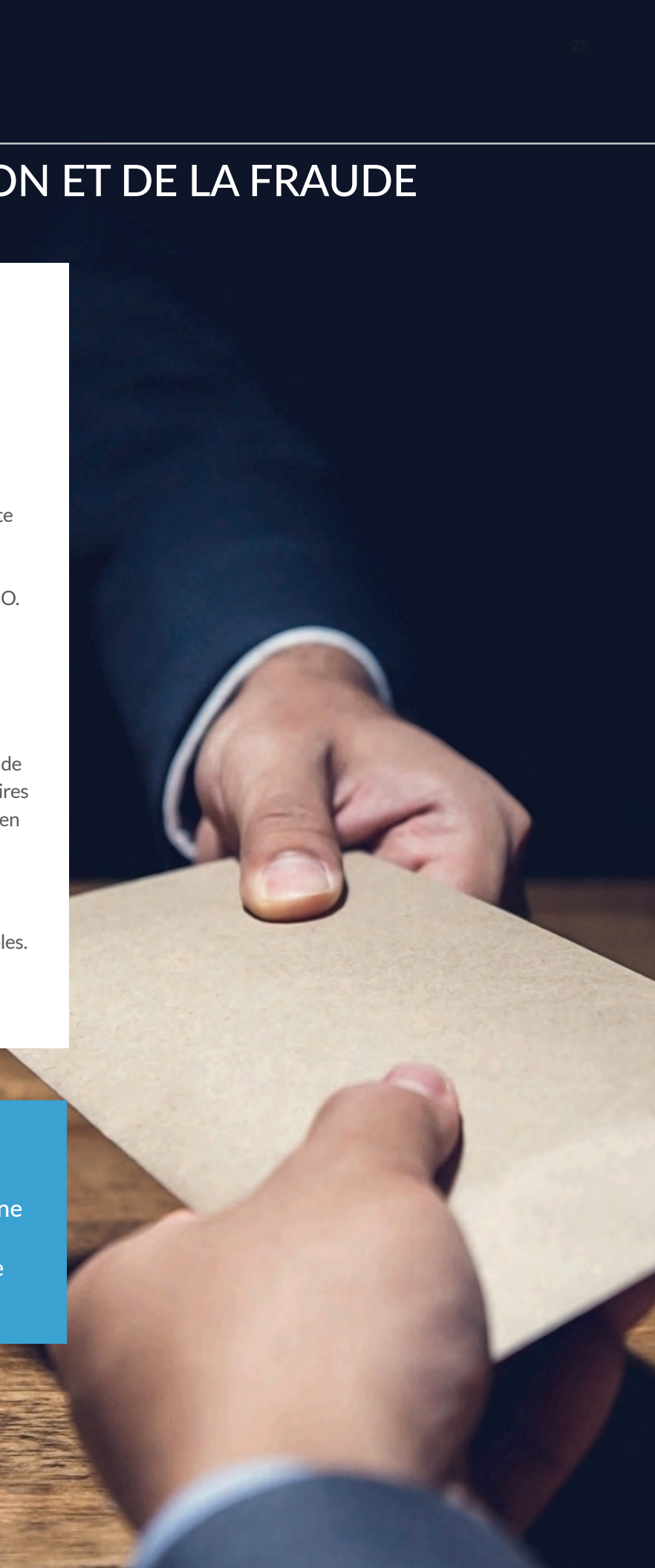
REJET DE LA CORRUPTION ET DE LA FRAUDE

Nous nous engageons à nous conformer à la lettre et à l'esprit des lois anticorruption et antifraude dans les pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Ces lois interdisent généralement aux entreprises de donner ou d'offrir quelque chose de valeur susceptible d'influencer indûment une décision commerciale ou d'obtenir des avantages commerciaux indus. Voilà pourquoi :

- Nous interdisons l'utilisation directe ou indirecte de pots-de-vin, de ristournes, de paiements ou d'autres actes de corruption par les employés, agents ou autres parties agissant au nom de BGO.
- Nous signalerons les incidents de corruption soupçonnés et connus.
- Nous devons tenir des livres et des registres exacts.
- Aucun paiement ou transfert de quelque chose de valeur ne devrait être accordé à des fonctionnaires ou représentants gouvernementaux sans examen et autorisation préalables.

Les partenaires commerciaux de BGO sont également censés se conduire de manière légale et éthique et se conformer aux lois antifraude et anticorruption applicables.

Si on vous offre ou vous demande un pot-de-vin, peu importe sa valeur, refusez-le, indiquez clairement que notre politique est de ne jamais en accepter, et signalez immédiatement l'incident à votre directeur, à un responsable de la conformité ou au service juridique.



NÉGOCIATION DE TITRES

Nous sommes très visibles sur de nombreux marchés financiers majeurs et nous nous engageons à nous conformer aux lois et aux réglementations complexes dans les pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Lorsque nous investissons personnellement ou au nom de nos clients, nous ne pouvons pas fonder nos décisions sur des informations importantes non publiques qui ne sont pas accessibles au public.

Les **informations importantes** sont toute information qu'un investisseur raisonnable jugerait importante pour décider d'acheter, de détenir ou de vendre les titres d'une société cotée en bourse. Il existe également certains types d'informations qui peuvent devenir importants au fil du temps, notamment les transactions commerciales proposées. Consultez la politique de divulgation et de négociation de titres de Sun Life, un responsable de la conformité ou le service juridique pour déterminer si une information est importante.

- N'effectuez pas de transactions de titres de la Sun Life, ou de titres d'une autre société ouverte, quelle que soit l'importance de l'opération, si cette décision est fondée sur des informations importantes qui ne sont pas généralement accessibles au public.
- Ne donnez pas de « pourboires » ou ne transmettez pas d'informations importantes à des personnes autres que les équipes juridiques ou de la conformité, et ne les partagez même pas avec des collègues, afin d'établir les murs éthiques appropriés.

Si quelqu'un vous demande des informations sur BGO ou Sun Life ou l'un de nos clients et que ces informations ne sont généralement pas accessibles au public, veuillez adresser cette demande à votre directeur, un responsable de la conformité ou un membre du service juridique.

Selon votre poste chez BGO, vous pouvez être soumis à des exigences supplémentaires. Celles-ci peuvent inclure l'autorisation et la déclaration de vos investissements personnels, la négociation de titres de sociétés ouvertes uniquement pendant des périodes spécifiées et le dépôt de rapports de délits d'initiés.



J'ai entendu dans l'ascenseur que la Sun Life prévoyait acquérir XYZ, une grande société ouverte. Puis-je échanger des actions de XYZ?

Non. Il vous est interdit de négocier des titres en utilisant des informations importantes non publiques, quelle que soit la manière dont vous les avez obtenues. De plus, dans ces circonstances, vous ne devez pas non plus négocier de titres de la Sun Life.

Je fais partie d'une équipe qui soutient la publication de nos résultats financiers trimestriels. Dans les jours précédant la publication, je vois des ébauches de documents donnant les résultats. Puis-je discuter de ces informations en général avec des personnes extérieures à BGO si je ne fais pas référence à des résultats financiers spécifiques?

Non. Ces informations ne sont pas encore publiques et doivent être traitées de manière confidentielle. Si vous divulguez des informations importantes, vous pouvez également enfreindre les lois sur les valeurs mobilières.



CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

DÉCLARATION DE RECONNAISSANCE ET CONFIRMATION

Je reconnais avoir reçu et lu le *Code de conduite professionnelle de 2023 de BGO* et avoir accès aux politiques de l'entreprise mentionnées dans la politique de la société sur l'intimidation et le harcèlement.

Je confirme que je me conformerai au *code de conduite professionnelle* et aux politiques de l'entreprise qui y sont mentionnées ainsi qu'à la politique sur l'intimidation et le harcèlement de la société.

Si j'ai été à l'emploi de BGO au cours de la dernière année civile, je confirme que j'ai respecté le *code de conduite professionnelle*, et les politiques de l'entreprise mentionnées dans la présente ainsi que la politique sur l'intimidation et le harcèlement de la société.

Je reconnais que, si je ne respecte pas le *code de conduite professionnelle* ou l'une des politiques de l'entreprise, ainsi que la politique sur l'intimidation et le harcèlement de la société, je serai passible de sanctions sérieuses pouvant inclure la cessation de mon emploi pour juste cause.

(Nom en caractères d'imprimerie)

(Signature)

(Date)